succession abusive

Par **Kandy**, le **04/01/2006** à **08:26**

Je me trouve dans une impasse.

Je suis une fille unique.
Je vivais dans la maison de mes parents 36 ans et que, bon dieu le sait, nous avons durement économisé pour la construire.
Apres la mort de ma maman, mon père se remarié avec une femme.*

Cette femme n'aimait jamais mon père.
Son But c'était (ce que nous d'ailleurs disait à l'époque) d'acquérir la nationalité française et prendre la retraite de mon père,une fois decedé (très encouragant).

Elle est venue de l'ex Yougoslavie, ou elle n'avait ni la retraite ni les ressource à vivre.
Elle se débrouillée et travaillait dans un bar comme serveuse et avec son age elle ne trouvait plus des clients, la bas.

Elle a reussi de se marier avec mon pêre l'anné 2002, c'est à dire 15 Ans apres la finitions (la maison etait finie l'anné 1986), de la construction de la maison dont elle demmande aujourd'hui sa part de la succession.

Deja un an apres le mariage avec cette femme ,mon pêre est tombé soudanement très serieusement malade.
On etait tous surpris de la degradation de sa santé.

Apres quelques années avec mon père, trois ans et demie, cette femme l'a enterré en août 2005.

Maintenant, elle a droit de sa grosse retraite et le notaire nous demande également de payer à cette femme, "sa part" de la maison – 41250 Euros
Elle a aussi ramené ses enfants en France et elle est indemnisée par la CAFAL pour ses enfants.

Comme je suis reconnue COTOREP, je suis très fragilisée et aux buts de mes forces,car elle cherche par toutes les moyens de me faire craquer (nous sommes dans la même maison, depuis la mort de mon père) de m'énerver, taquiner et je ne peux plus.

Est-ce que quelqu'un peut m'aider , qu'est qu'il faut faire ?

Par **Gab2**, le **04/01/2006** à **17:17**

je suis vraiment désolé mais a priori,je veux vois pas d'éléments dans ton discours qui puissent faire penser à une quelconque violation de la loi! maintenant, je suis loin de faire autorité dans cette matière qu' est le droit des successionns! la seul chose que je te conseille de faire et de t'adresser directement à un avocat!les sommes en jeu sont relativement importantes, et vous devez tout faire pour sauvegarder les choses qui comptes a vos yeux.
Avec tout mon respect

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés